

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL79

présenté par

M. Tardy

-----

### TITRE

Au titre du projet de loi, substituer aux mots :

« pour une République »,

les mots :

« relatif aux droits des citoyens dans la société »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil d'État a estimé qu'il existait un décalage entre le titre du projet de loi et son contenu.

En effet, mieux vaut éviter les titres-gadgets.

Le présent amendement reprend la formulation que le Conseil d'État a suggéré dans son avis.